

#### **Objet : Élection du Président de l'Université Paris-Sud**

- **Le conseil d'administration de l'Université Paris-Sud,**
- **Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L.711-1, L.712-2 et L.712-3 ;
  - **Vu** les statuts de l'université, et notamment son article 5 ;
  - **Vu** le paragraphe II du règlement intérieur de l'université ;
  - **Vu** la lettre de démission de Madame Sylvie RETAILLEAU de ses fonctions de Présidente de l'Université Paris-Sud du 20 décembre 2018 ;
  - **Vu** l'appel à candidature du 20 décembre 2018 ;
  - **Vu** la candidature de Monsieur Alain SARFATI en date du 4 janvier 2019 ;
- 
- **Considérant** que le conseil d'administration siège au complet et comprend 36 membres ;
  - **Considérant** l'appel à candidature en vue de l'élection du Président de l'Université, 20 décembre 2018 ;
  - **Considérant** la candidature de Monsieur Alain SARFATI à la présidence de l'université ;
  - **Considérant** que les membres du conseil d'administration de l'Université ont entendu la déclaration d'intention du candidat et en ont débattu ;
  - **Considérant** qu'un vote à bulletin secret a eu lieu ;
  - **Considérant** que le Président de l'Université est élu à la majorité absolue des membres du conseil d'administration ;
  - **Considérant** que :
    - Le nombre d'électeurs est de 36,
    - Le nombre de votants est de 30,
    - Le nombre de refus de participer au vote est de 0,
    - Le nombre de suffrages obtenus par Monsieur Alain SARFATI est de 24,
    - Le nombre de bulletins « blancs » est de 4,
    - Le nombre de bulletins nuls est de 2.

➤ **Après en avoir délibéré**

**Article unique : DÉCLARE** Monsieur Alain SARFATI élu Président de l'Université Paris-Sud.

**Nombre de membres en exercice : 36**

Votants : 30

Refus de participer au vote : 0

Pour : 24

Contre : 2

Blancs : 4

Abstention :



UNIVERSITÉ  
PARIS  
SUD  
**Visa du Président**  
**Monsieur Yves LEVY (doyen d'âge)**  
Bâtiment 300  
91405 ORSAY cedex

Pièce jointe : néant

**Classée au registre des actes sous la référence :**

**CA – 16/01/2019- D.I**

Publiée sur le site Intranet de l'UPSud le : 16/01/2019

Transmis au recteur le : 16/01/2019

Affichée au RDC du bât. 300 de l'Université Paris-Sud  
durant les 3 mois qui suivent son insertion au registre

**Modalités de recours contre la présente délibération :**

*En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université Paris-Sud, et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal*